

Chers Amis de Valloires,

À la veille de notre centenaire, que nous fêterons en 2022, nous sommes fiers que l'année 2021 marque pour l'Association de Valloires, une véritable RENAISSANCE !

RENAISSANCE, par l'enthousiasme des équipes autour du développement de nouveaux projets pour nos activités Enfance et Domicile ; RENAISSANCE, par une nouvelle équipe d'administration passionnée insufflant nouvel esprit et nouvel élan ; RENAISSANCE, par cette belle mise en lumière de notre abbaye lors du spectacle nocturne de cet été où avec nos bénévoles nous avons accueillis 11 000 spectateurs émerveillés de découvrir l'abbaye ; RENAISSANCE aussi par l'accueil d'un nombre toujours plus grands de visiteurs par notre équipe de l'activité Patrimoine.

Afin de poursuivre cette RENAISSANCE et continuer cette belle oeuvre de l'Association de Valloires dans ses trois missions, Enfance, Domicile et Patrimoine, nous avons plus que jamais besoin de vos dons.

En 2021, soutenez nos actions par vos dons (déductibles de l'impôt) en utilisant le formulaire ci-joint.

Nous vous remercions pour votre aide et vous souhaitons un Joyeux Noël et de belles fêtes.

Bien Cordialement

Florence LIBERT - Présidente



**AVEC VOS DONNS,
PARTICIPEZ À LA
RENAISSANCE
DE VALLOIRES !**

UNE ASSOCIATION, TROIS MISSIONS :



LES AMIS DE VALLOIRES

BULLETIN DE DON

Mr. - Mme.

Nom, Prénom :

Adresse :

E-mail :

Tél. :

- **SOUHAITE,**
 - Participer aux oeuvres de l'association en faisant un don
 - Soutenir Valloires dans ses missions
 - Être informé(e) sur les activités de l'association

- **VERSE** à l'Association de Valloires la somme de €
pour aider celle-ci dans ses trois missions : Enfance, Domicile et Patrimoine.

- Par chèque à l'ordre de :

Association de Valloires
Abbaye
80120 ARGOULES

- Par virement sur le compte de l'Association :

Banque : CRÉDIT MUTUEL
Titulaire du compte : ASS DE VALLOIRES 80120 ARGOULES
IBAN : FR 76 1562 9026 0100 0203 7660 160
BIC : CMCIFR2A

VOTRE DON Á L'ASSOCIATION EST DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT* :

- sur le **revenu**, à 66%
- sur les **sociétés**, à 60%
- pour l'**IFI**, à 75%.

UNE ATTESTATION DE DÉFISCALISATION SERA DÉLIVRÉE POUR TOUT DON.

* L'Association de Valloires étant reconnue d'utilité publique (RUP), les dons ouvrent droit à réduction d'impôt dans les conditions suivantes :

Pour les particuliers : La réduction est de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du CGI).

Pour les entreprises : La réduction est de 60% des sommes versées, dans la limite de 20.000 € ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires si ce dernier est plus élevé (article 238 bis du CGI). Les versements par chèque bancaire ou en espèces peuvent être déposés au bureau de l'Association de Valloires.

Fait à, le,

Signature :

Retrouvez nous sur   

Association de Valloires | Abbaye de Valloires

Abbaye, 80120 ARGOULES | Tél. : 03 22 29 62 08 | Fax : 03 22 29 62 70 | association@valloires.com | www.abbaye-valloires.com

Association fondée en 1922 | Reconnue d'utilité publique en Conseil d'Etat le 10 Juin 1925